



les coteaux
bordelais
communauté de communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021-15

Objet : Délibération portant sur la présentation d'une convention territoriale globale (CTG) proposé par la Caisse d'Allocations Familiales

Conseillers en exercice	29	Pour	29
Conseillers présents	26	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	3	L'an 2021, le 31 mars à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle polyvalente de Camarsac, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Suffrages exprimés	29		
Date de convocation	18/III/2021		
Date d'affichage	19/III/2021		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Marie-Jeanne SOKOLOVITCH**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan		Alain BARGUE
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le

06 AVR. 2021

N° 2021-15

Objet : Délibération portant sur la présentation d'une convention territoriale globale (CTG) proposé par la Caisse d'Allocations Familiales

Considérant la présentation faite du dispositif en Bureau le 2 décembre 2020

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 17 mars 2021

Rapport de synthèse :

Le soutien financier apporté aux offres d'accueil des moins de 18 ans par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est régi par un contrat d'objectifs dénommé « Contrat Enfance Jeunesse » (CEJ).

Ce contrat s'achève au 31/12/2021.

La CAF met en place une nouvelle démarche contractualisée appelé « Convention Territoriale Globale » (CTG). Cette nouvelle approche a été présentée au Bureau par Mesdames CHAZEAU (Présidente du conseil d'administration) MANSIET (Directrice) de la CAF de la Gironde, le 2 décembre 2020. Elle viendra poursuivre et enrichir celle précédemment initiée par le CEJ.

La Convention Territoriale Globale est une convention de partenariat visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en directions des habitants d'un territoire, se concrétisant par un accord cadre politique entre le territoire et la CAF pour une durée de 4 ou 5 ans.

La CTG est basée sur la réalisation d'un diagnostic partagé s'appuyant sur des études existantes (analyse des besoins sociaux) qui conduit la collectivité et la CAF à définir des axes prioritaires et des actions concrètes à mettre en œuvre.

Le projet social de territoire qui en découle concerne tous les secteurs d'interventions des collectivités ; animation de la vie sociale, accès aux droits et services, petite enfance, enfance et jeunesse, parentalité, logement...)

Ces champs d'interventions communs entre la collectivité et la CAF permettent de mettre en place des réponses adaptées aux besoins des habitants du territoire.

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'engager la communauté de communes dans la démarche partenariale proposée par la CAF de la Gironde en vue de conclure une Convention Territoriale Globale.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 1^{er} avril 2021

Le Président
Christian SOUBIE

Signé par : Christian Soubie
DateA : 02/04/2021
QualitéA : Parapheur Président Coteaux Bordelais

Pour extrait conforme

Bordereau de signature

Délibération portant sur la présentation d'une convention territoriale globale (CTG) proposé par la Caisse d'Allocations Familiales



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	02/04/2021	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	02/04/2021	
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	02/04/2021	  Certificat au nom de CHRISTIAN SOUBIE (COMMUNE DE TRESSES), émis par CertEurope eID User , valide du 25 avr. 2018 à 11:06 au 25 avr. 2021 à 11:06.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président